



---

**Commission économique pour l'Europe****Conférence des statisticiens européens****Soixante-cinquième réunion plénière**

Genève, 19-21 juin 2017

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire

**Échange et partage de données économiques****Examen approfondi de l'échange de données économiques  
et du partage de données****Note de Statistics Finland***Résumé*

Le présent document est une version abrégée du document qui a servi de base pour l'examen approfondi de l'échange et du partage de données économiques mené par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens en octobre 2016.

Il recense les questions et les problèmes liés à l'échange de données économiques et donne un aperçu des pratiques existantes au niveau national ou international. Les conclusions et recommandations sont formulées dans la section VIII. Les résultats de l'examen figurent dans le document ECE/CES/2017/10/Add.1.

La version intégrale du document est disponible à l'adresse : [www.unece.org/stats/ces/reviews.html](http://www.unece.org/stats/ces/reviews.html).



## I. Introduction

1. La mondialisation croissante a contraint les statisticiens officiels à rechercher des solutions pour échanger des données économiques au niveau national ou international en vue d'assurer la qualité et de mettre au point des moyens plus efficaces pour produire des statistiques. L'importance de l'échange de données, lorsqu'il s'agit de remédier aux problèmes posés par les entreprises multinationales, a été mise en lumière dans différentes instances, notamment les réunions du Groupe d'experts sur la comptabilité nationale, organisées conjointement par la Commission économique pour l'Europe (CEE), Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que dans le Guide pour la mesure de la production mondiale. Dans ce contexte, le Bureau de la Conférence a choisi de soumettre à un examen approfondi la question de l'échange et du partage de données économiques. Avec l'appui d'un certain nombre de pays et d'organisations internationales<sup>1</sup>, Statistics Finland a établi ce document détaillé, qui donne un aperçu des activités en cours et des pratiques nationales relatives à l'échange et au partage de données économiques.

2. Le présent document résume les conclusions figurant dans le document issu de l'examen approfondi<sup>2</sup>. Il comporte un examen de la réutilisation, de l'échange et du partage de données économiques, à l'échelle nationale ou internationale, au niveau des microdonnées et au niveau agrégé. Il repose sur une enquête portant sur les expériences nationales menée dans les pays membres de la Conférence. Quarante-huit institutions ont répondu à l'enquête. Le document présente également des études de cas faites par les pays et les organisations internationales.

3. Le partage national de données ou la réutilisation de données existantes peuvent être classés dans la catégorie de l'utilisation de fichiers administratifs et dans celle de l'utilisation de données provenant de détenteurs privés. Les données administratives servent depuis longtemps à produire des statistiques officielles. Tous les pays qui ont répondu à l'enquête recourent à des données administratives pour produire des statistiques. L'utilisation des données appartenant à des détenteurs privés est un phénomène plus récent.

4. L'échange international de données économiques peut être bilatéral ou multilatéral. En général, le partage multilatéral de données est facilité par les organisations internationales.

5. Le partage de données peut porter sur des microdonnées, des données agrégées et des métadonnées. Comme exemples types de partage de microdonnées, citons la réutilisation de données administratives et l'échange de données sur les transactions transfrontières. Les exemples de partage de données agrégées sont la confrontation de données, le partage de données à des fins de publication et l'acquisition de données pour la production statistique. Le partage de métadonnées concerne généralement la qualité des données et une interprétation correcte de l'information.

6. Le présent document s'appuie sur les concepts suivants :

- La réutilisation des données désigne une situation dans laquelle les données, recueillies à d'autres fins, sont reçues pour la production de statistiques officielles, mais ne sont pas partagées au-delà de ce point ;
- Le partage de données se réfère à une situation dans laquelle le détenteur de données partage des données agrégées ou des microdonnées avec d'autres institutions nationales ou internationales pour la production de statistiques officielles. Sont également visées les données communiquées en vue d'une diffusion ;

---

<sup>1</sup> Document établi par Statistics Finland, avec la contribution du Canada, de l'Irlande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, d'Eurostat, de l'OCDE, du FMI et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

<sup>2</sup> ECE/CES/BUR/2016/OCT/3.

- L'échange de données au niveau international désigne une situation dans laquelle les données sont échangées (partagées et reçues) sur le plan bilatéral ou multilatéral. Dans la présente étude, l'échange de données vise à la fois les microdonnées et les données agrégées ;
- La confrontation de données fait référence à une situation dans laquelle des données transfrontières internationales sont confrontées dans le but de remédier à des asymétries bilatérales (les données des contreparties concernant le même phénomène montrent des résultats différents) ;
- Les données confidentielles sont des données permettant l'identification, directe ou indirecte, d'unités statistiques, ce qui a pour effet de divulguer des informations individuelles. Pour déterminer si une unité statistique est identifiable, il est tenu compte de tous les moyens appropriés qui pourraient raisonnablement être utilisés par un tiers pour identifier l'unité statistique<sup>3</sup> ;
- L'établissement de profils est une méthode permettant d'analyser les structures juridiques, opérationnelles et comptables d'un groupe d'entreprises au niveau national et au niveau mondial dans le but de déterminer les unités statistiques faisant partie de ce groupe et les liens qui les unissent ainsi que les structures qui se prêtent le plus efficacement à la collecte de données statistiques<sup>4</sup>.

## II. Aperçu des activités statistiques internationales dans le domaine considéré

### A. Initiatives à l'échelle mondiale

#### 1. Échange de données statistiques et de métadonnées

7. Le Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières (IAG) supervise et coordonne la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport du G-20 concernant les lacunes en matière de données et la crise financière élaboré par le Fonds monétaire International (FMI) et le Conseil de stabilité financière. Il s'attache en outre à améliorer sur le plan pratique la coopération entre les organismes internationaux en termes de collecte, de validation et de diffusion de statistiques officielles publiques provenant de sources nationales et internationales.

8. Au début de 2013, le Groupe a créé l'Équipe spéciale sur la coopération internationale en matière de données, dont les principes directeurs généraux sont de réduire la charge imposée aux autorités nationales en matière de rapports, de veiller à ce que soient identiques les données économiques et financières contenues dans les bases de données des organismes internationaux et d'améliorer la diffusion de données. L'initiative relative à la coopération en matière de données repose sur les définitions de la structure des données établies par le Groupe de l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) pour les statistiques macroéconomiques et suit la norme SDMX.

9. Un premier projet pilote visant à échanger des agrégats ayant trait au produit intérieur brut (PIB) a été lancé par la Banque centrale européenne (BCE), Eurostat, le FMI et l'OCDE. Une fois mené à bien, il sera étendu à d'autres domaines de données, notamment celui de la balance des paiements et des comptes sectoriels.

10. La vision à long terme de la coopération internationale en matière de données en statistique macroéconomique consiste à transmettre en temps réel, du producteur à l'utilisateur, des données macroéconomiques cohérentes de la meilleure qualité.

<sup>3</sup> Règlement (CE) n° 223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques européennes.

<sup>4</sup> Business Registers Recommendation Manual 2010, annexe 3.1, par. 19.9.

## 2. Deuxième phase de l'Initiative contre les lacunes en matière de données du G-20

11. Elle a pour principal objectif de mettre en œuvre une collecte et une diffusion régulières de statistiques fiables et d'actualité pour l'élaboration des politiques et, à cette fin, elle fixe des objectifs plus précis aux fins de l'établissement et de la diffusion de données cohérentes.

12. L'enrichissement prévu des flux de données par des informations plus détaillées exige des travaux de fond. Dans ce contexte, la nouvelle recommandation sur le partage de données (recommandation II.20) a été accueillie avec satisfaction par le G-20.

13. Un groupe de travail informel du G-20, présidé par le FMI et Eurostat en collaboration avec la Deutsche Bundesbank, a été créé en 2016 afin de mettre l'accent sur l'établissement d'une terminologie commune pour les données granulaires/microdonnées et d'étudier les principaux obstacles qui empêchent le partage de ces données au niveau national, régional ou international, y compris les difficultés rencontrées par les organisations nationales et internationales. À cet égard, les travaux de l'OCDE ont fourni des indications essentielles, en particulier sur le rôle de la confiance entre les institutions comme catalyseur de l'accès aux microdonnées<sup>5</sup>.

## B. Office statistique de l'Union européenne (Eurostat)

### 1. Échange de microdonnées sur le commerce au sein de l'Union européenne

14. En 2015 a eu lieu un échange de microdonnées à grande échelle concernant le commerce de marchandises au sein de l'Union européenne (UE) dans le cadre du projet relatif aux statistiques du marché unique (SIMSTAT). Vingt États membres<sup>6</sup> ont échangé des données sur leurs exportations avec les pays partenaires. C'était le plus grand échange de données jamais effectué au sein du système statistique européen (SSE). Ont été mis en place un système informatique spécial ainsi qu'un réseau de communication sécurisé. L'objectif était d'enquêter sur la réutilisation et la qualité des données échangées ainsi que sur la question de savoir s'il était techniquement possible d'échanger un volume important de données en toute sécurité et en temps voulu.

15. Les résultats globaux ont montré qu'il serait possible d'utiliser efficacement des données d'exportation miroir pour remplacer partiellement ou totalement les données d'importation collectées au plan national. L'utilisation de données miroir pour compiler les statistiques des importations intracommunautaires pourrait ainsi réduire la charge administrative qui pèse sur ceux qui déclarent ces importations. L'exercice pilote a également prouvé qu'il était possible de sécuriser l'échange de microdonnées.

16. Eurostat va lancer un nouveau projet visant à mettre en œuvre le système modernisé de compilation de statistiques commerciales intracommunautaires.

### 2. Réseau de statistiques de l'investissement étranger direct

17. En 2009, Eurostat et la BCE ont créé un réseau intracommunautaire pour remédier aux asymétries des statistiques de l'investissement étranger direct (IED) intracommunautaire. Il s'agit d'une plateforme permettant un échange sécurisé, entre les statisticiens nationaux, de données portant sur les opérations et la situation en matière d'IED au niveau des entreprises. Eurostat se charge de l'infrastructure technique, de la facilitation des échanges de données et du rapprochement des données. Les données sur les opérations d'IED sont échangées en permanence dès qu'elles sont disponibles. L'échange de données sur la situation de l'IED a lieu chaque année pendant une période déterminée. Les statisticiens concernés mèneront d'autres discussions concernant les opérations et la situation en matière d'IED. À la fin du processus, ils informeront leurs homologues et Eurostat si le rapprochement des données a été fructueux.

<sup>5</sup> Les rapports sur les initiatives de l'OCDE sont disponibles à l'adresse : <http://www.oecd.org/std/microdata.htm>.

<sup>6</sup> Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovaquie.

18. Chaque Partie participant à l'échange est libre de décider des corrections à apporter aux chiffres de l'IED. S'il le juge nécessaire, Eurostat peut ajuster les agrégats communautaires (sans modifier les chiffres publiés par pays) et en informer les statisticiens concernés.

19. Après chaque cycle, pour un nombre considérable de demandes de rapprochement de données, il n'y a pas eu de correspondance ou de rapprochement. Les causes des défaillances signalées sont notamment la non-détection de l'IED indiqué ou de sa situation, les différences entre les méthodes d'évaluation et les divergences entre les critères de répartition géographique.

20. Bien que tous les États membres de l'Union européenne fassent partie du réseau, les échanges sont axés sur 10 d'entre eux seulement. Théoriquement, l'utilisation du réseau devrait être considérée comme une partie élémentaire du processus de compilation des statistiques de l'IED.

### 3. Répertoire Eurogroups

21. Le répertoire EuroGroups (EGR) fait partie du réseau des registres d'entreprises européens créé par les services nationaux de statistique et Eurostat. Les microdonnées relatives aux unités légales, aux relations, aux entreprises et aux groupes d'entreprises sont fournies par les services nationaux de statistique. Ce répertoire conserve des données sur les unités faisant partie de groupes multinationaux, les identifiants d'unités, les relations au sein des groupes et les caractéristiques économiques (telles que chiffre d'affaires ou effectifs).

22. Il englobe des groupes multinationaux au niveau supranational. Les données sont communiquées aux statisticiens nationaux dans tous les pays membres de l'UE et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Ces populations coordonnées peuvent servir de cadre de compilation des statistiques relatives aux groupes multinationaux au niveau national. Le répertoire EuroGroups garantit que les statisticiens nationaux auront une vue harmonisée des structures et des caractéristiques des groupes d'entreprises.

23. Le répertoire est régi par le règlement n° 177/2008 du Parlement européen et du Conseil, qui définit les processus d'échange et les données à échanger (règlement complété par les règlements n° 192/2009 et 1097/2010 de la Commission).

## C. Division de statistique de l'ONU

### 1. Comptabilité nationale

24. La Division de statistique de l'ONU a recours à des questionnaires préremplis sur la comptabilité nationale pour recueillir des données officielles annuelles sur les comptes nationaux. Afin d'alléger la charge que représente la communication de données pour les pays, elle coordonne la collecte des données et reçoit de l'OCDE, de la CEE et de la Communauté des Caraïbes des données qui sont ensuite partagées avec d'autres organisations internationales.

### 2. Manuel du Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique

25. Le Groupe d'experts élabore actuellement un manuel sur un système élargi de comptabilité internationale et mondiale (y compris des tableaux des ressources et des emplois mondiaux). Le manuel s'appuiera sur les travaux existants dans ce domaine, en particulier sous les auspices de la CEE, de l'OCDE et d'Eurostat. Il traitera du rapprochement entre les microdonnées sur les entreprises et les statistiques du commerce, ainsi que de l'intégration des dimensions économiques, environnementales et sociales du commerce et de la mondialisation.

26. Le manuel décrit une approche fondée sur la valeur ajoutée brute et comporte des études de cas s'articulant sur un groupe de pays, qui devraient comparer, au niveau des microdonnées, les statistiques ayant trait aux entreprises, au commerce et aux

investissements. Il s'appuiera sur le bilan des programmes d'échange de microdonnées tels que le projet SIMSTAT et les échanges de données entre les pays nordiques.

27. La Commission de statistique a également créé un groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique pour coordonner les travaux menés par les organisations internationales et régionales. Entre autres priorités, il s'agit de : a) promouvoir un registre mondial des groupes d'entreprises en s'appuyant sur le répertoire Eurogroups ; b) de poursuivre l'élaboration d'une classification des fonctions opérationnelles ; c) de s'attaquer aux asymétries en matière de commerce et d'IED bilatéraux ; et d) intégrer l'élaboration de tableaux des ressources et des emplois mondiaux afin d'accroître la portée de la base de données de l'OCDE et de l'OMC sur le commerce en valeur ajoutée.

## **D. Fonds monétaire international**

### **1. Utilisation des normes du FMI pour la diffusion de données afin de contribuer à réduire la charge de travail que représente la communication de données**

28. Récemment, le FMI a modifié les prescriptions et les recommandations énoncées dans ses normes de diffusion (Norme spéciale de diffusion des données Plus/NSDD Plus et Système électronique général de diffusion des données amélioré/SGDD amélioré), en encourageant les pays à développer leur infrastructure de diffusion pour réduire le fardeau que représente la communication de données au FMI et à d'autres organisations internationales. La principale innovation a été la création d'un cadre axé sur l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) pour aider les pays à diffuser les données dans un format normalisé et lisible à la machine, et ce, à l'aide d'une page récapitulative nationale modernisée.

29. Le FMI apporte une aide considérable aux pays qui adoptent cette nouvelle méthode de diffusion. Fondés sur un processus simple de téléchargement de fichiers Excel, des outils facilitent le mode de diffusion SDMX. Le FMI aide les pays à utiliser ces outils en mettant à disposition des guides, un centre d'assistance, une assistance technique à distance et, si nécessaire, des missions d'assistance technique.

30. La diffusion des données dans un format normalisé lisible à la machine permet au FMI de réduire la charge imposée aux pays en regroupant trois canaux d'échange de données existants en un seul et ainsi de partager rapidement des données avec d'autres organisations internationales.

### **2. Coordination de la collecte de données et partage des statistiques de l'indice des prix à la consommation (IPC) entre les organisations internationales**

31. Conjointement avec l'OCDE et l'OIT, le FMI a cette année amélioré son ensemble de données sur l'IPC en élargissant la collecte de données pour y inclure des données ventilées sur l'IPC et des coefficients de pondération. Afin de réduire la charge de travail imposée aux pays, les trois organisations sont convenues que l'OCDE et le FMI recueilleraient des données sur l'IPC pour les pays membres et non membres de l'OCDE respectivement et que l'OIT ne ferait plus de collecte. Les données validées sont disponibles pour tous les utilisateurs par l'intermédiaire du portail de données du FMI. L'utilisation des ressources est optimisée et la cohérence des données sur l'IPC améliorée.

## **E. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**

### **1. Recommandations du Conseil de l'OCDE concernant les bonnes pratiques statistiques**

32. La Recommandation du Conseil de l'OCDE concernant les bonnes pratiques statistiques (2015) comprend plusieurs recommandations relatives au partage de données à des fins, concernant, par exemple, le droit des autorités statistiques d'accéder aux sources administratives, la diffusion de statistiques officielles, la coordination statistique (y compris l'échange actif de données statistiques), la coopération internationale (par exemple, étude de la possibilité pour les organisations internationales d'accéder aux microdonnées) et

d'autres sources de données et méthodes innovatrices (notamment mégadonnées et utilisation de données du secteur privé pour les statistiques officielles). L'OCDE encourage actuellement l'application de la recommandation et en assure activement le suivi, notamment par le biais d'une « boîte à outils » en ligne<sup>7</sup>.

## **2. Groupe d'experts de l'OCDE sur les tableaux complets des ressources et des emplois**

33. Le Groupe d'experts a été créé afin de partager et d'échanger des pratiques entre pays en matière d'élaboration de tableaux complets des ressources et des emplois à partir de sources de données officielles existantes. Il recensera les principales difficultés statistiques rencontrées et proposera des moyens pour en venir à bout, compte tenu de la variabilité des pratiques et des ressources nationales. Les pratiques qui donnent des résultats satisfaisants sans imposer un lourd fardeau aux services nationaux de statistique ou aux déclarants sont mises en évidence.

## **3. Statistiques équilibrées sur le commerce international de marchandises et de services**

34. En collaboration avec l'OMC, l'OCDE établit depuis 1995 des statistiques complètes, cohérentes et équilibrées sur le commerce bilatéral de services et de marchandises. Les tableaux obtenus constituent un outil d'analyse et un élément essentiels du tableau entrées-sorties multinational du commerce en valeur ajoutée, mais peuvent également être utilisés pour d'autres analyses pertinentes en matière de politique. L'approche modulaire structurée adoptée facilite la transparence du processus d'équilibrage. Le but est d'encourager les pays et d'autres organisations internationales à posséder collectivement la base de données et de créer ainsi une référence internationale pour des données commerciales équilibrées. Cet ensemble de données de référence international et ce processus d'équilibrage transparent sont également indispensables pour que les efforts régionaux visant à développer le commerce en valeur ajoutée, tels que le projet FIGARO d'Eurostat et le projet de commerce en valeur ajoutée de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), puissent être facilement intégrés dans le cadre de l'ensemble de données mondial.

## **4. Manuel pour le rapprochement des statistiques du commerce et des entreprises**

35. Nombre de pays (de l'OCDE) élaborent actuellement des ensembles de microdonnées sur le commerce et les entreprises, dont le rapprochement se fait par intégration des données provenant de sources diverses. Il est possible d'en déduire de nombreuses nouvelles statistiques pertinentes sur la mondialisation économique. Le rapprochement de ces ensembles de microdonnées est également primordial pour l'élaboration de tableaux complets des ressources et des emplois et de comptes économiques internationaux intégrés. Toutefois, le rapprochement des statistiques se rapportant au commerce et aux entreprises comporte également d'importants problèmes méthodologiques. Pour y remédier, l'OCDE élabore actuellement un manuel pour le rapprochement des statistiques du commerce et des entreprises qui rassemble les meilleures pratiques concernant, par exemple, les questions suivantes : différentes procédures de rapprochement de microdonnées, échange de données, mesures visant à pallier les données source incomplètes, traitement brut, traitement des grandes entreprises complexes, et questions de confidentialité dans la diffusion des données.

## **5. Enquête conjointe Facebook-OCDE-Banque mondiale concernant les petites et moyennes entreprises (PME)**

36. En collaboration avec la Banque mondiale et Facebook, l'OCDE a mis au point une enquête en ligne sur Facebook qui vise à produire des statistiques détaillées et d'actualité sur les entreprises, en particulier les PME. L'enquête recueille des données mensuelles sur des questions clefs telles que les créations d'emplois escomptées. Le projet pilote, mené en 2016, a été un succès et a démontré la valeur des partenariats public-privé pour la production rentable de données pertinentes et d'actualité.

<sup>7</sup> La boîte à outils sera accessible à l'adresse : <http://www.oecd.org/statistics/best-practices-toolkit>.

## **6. Guide Eurostat-OCDE à l'usage des statisticiens concernant le commerce des services selon les caractéristiques des entreprises**

37. L'Équipe spéciale du commerce des services selon les caractéristiques des entreprises (STEC) d'Eurostat a élaboré, en collaboration avec l'OCDE, un guide indiquant la manière d'établir des statistiques concernant ce type de commerce. Dans de nombreux pays, ces activités de rapprochement exigent que des données soient échangées entre différentes organisations. Le guide accorde une attention particulière à la façon dont il faut aborder les questions méthodologiques après l'échange de données et donne, par exemple, des orientations concrètes et détaillées sur la question de savoir comment appliquer la confidentialité primaire et secondaire des données de manière à assurer un minimum de perte d'information lorsque les données sont diffusées.

## **7. Projet OCDE-Conseil nordique concernant la prise en considération de l'hétérogénéité des entreprises dans les chaînes de valeur mondiales**

En collaboration avec les services nationaux de statistique des pays nordiques et le Conseil nordique, l'OCDE établit actuellement un rapport sur le rôle joué dans les chaînes de valeur mondiales par a) des PME dépendantes et indépendantes, b) des entreprises multinationales nationales ou à participation étrangère, et c) des entreprises commerciales et non commerciales dans les pays nordiques. L'analyse porte à la fois sur l'incidence économique (c'est-à-dire la valeur ajoutée créée) et sur les conséquences des chaînes mondiales de valeur sur l'emploi. Ce projet comporte un aspect qui lui est propre, à savoir l'utilisation d'ensembles de microdonnées nationaux normalisés couplés et d'un système d'analyse statistique (SAS) partagé qui garantit des calculs identiques d'un pays à l'autre, sans que les microdonnées quittent les services nationaux de statistique.

## **F. Organisation mondiale du commerce (OMC)**

38. L'OMC, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre du commerce international (CCI) ont créé un ensemble de données commun sur le commerce de services commerciaux (en valeur) actualisé à une fréquence annuelle et trimestrielle. En outre, la CNUCED et l'OMC produisent conjointement des séries de données sur le commerce de marchandises (en valeur et en volume). Les données d'entrée proviennent d'organismes de collecte de données tels que l'Organisation des Nations Unies, le FMI, l'OCDE ou Eurostat. Les organismes concernés complètent ces données par des évaluations et des statistiques nationales. Les processus contribuent à identifier les asymétries et d'autres problèmes ayant trait aux données communiquées au niveau national. Grâce à cette étroite coopération, les trois organismes fournissent aux utilisateurs des données commerciales complètes et cohérentes du point de vue analytique et optimisent l'emploi des données communiquées au niveau national.

39. En outre, l'OMC et la CNUCED ont élaboré une proposition de projet pour renforcer les capacités statistiques des autorités douanières en facilitant l'extraction, la diffusion et l'analyse des données relatives au commerce et à l'accès aux marchés au moyen du système douanier automatisé (SYDONIA). Le projet comprend la mise au point d'un module logiciel qui permet d'extraire des données commerciales et douanières grâce au logiciel normalisé SYDONIA. Les données obtenues concernant les flux commerciaux, les droits de douane et les arrangements commerciaux préférentiels, ainsi que des renseignements sur les mesures non tarifaires, permettraient de renforcer les capacités statistiques et les activités d'analyse des autorités nationales. Cela faciliterait également la notification de données aux organisations internationales, accroîtrait la portée et l'exactitude des bases de données pertinentes (telles que la base de données intégrée de l'OMC, le système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS) de l'ONU, la base de données COMTRADE, etc.). Le financement de ce projet n'a toutefois pas encore été obtenu.



## V. Pratiques des pays

### A. Enquête de la Conférence des statisticiens européens

40. L'enquête, menée en avril 2016 parmi les pays membres de la Conférence, avait pour but de recueillir des renseignements sur les pratiques nationales dans le domaine du partage national de données et de l'échange international de données économiques, ainsi que sur les recommandations visant la poursuite des activités internationales dans ce domaine. Au total, 48 réponses ont été reçues<sup>8</sup>. Dans certains pays, les différentes institutions qui produisent des statistiques officielles ont donné des réponses multiples.

#### 1. Partage national des données

41. Tous les services de statistique ont dit échanger des données au niveau national. Le plus souvent, des données agrégées étaient partagées entre les producteurs de statistiques (40 répondants sur 48) et, s'agissant de l'échange de microdonnées, les données reçues provenaient d'autres producteurs de statistiques (38 sur 48) ou de sources de données administratives (36 sur 48). Les entités qui fournissaient des données administratives étaient généralement les banques centrales, les ministères, les bureaux de douane et les administrations fiscales.

42. La moitié des répondants ont dit qu'ils recevaient des microdonnées provenant de sources commerciales (23 sur 48). Des microdonnées ont été fournies à d'autres producteurs de statistiques par 27 sur 48 services de statistique et à d'autres fins (recherche notamment) par 31 sur 48 services.

#### 2. Échange international de données économiques

43. Au niveau international, 45 sur 48 services ont notifié qu'ils échangeaient des données. Il s'agissait en général de données agrégées (39 sur 48), qui étaient collectées directement pour les statistiques officielles (37 sur 48). Certaines des réponses portaient uniquement sur les données communiquées aux organisations internationales à des fins de diffusion. L'échange de microdonnées a été notifié par 18 sur 48 services.

44. Il s'agit le plus souvent d'échange de données statistiques lorsque des transactions transfrontières sont enregistrées, le but étant de réduire les asymétries bilatérales entre les flux transfrontières indiqués par les différents pays. L'échange international de données est parfois facilité par les organisations internationales et parfois fondé sur des accords bilatéraux ou multilatéraux entre pays.

#### 3. Les entreprises multinationales et les arrangements institutionnels

45. La mondialisation a mis l'accent sur le traitement des entreprises multinationales. Les activités de ces dernières ont été examinées au niveau international par 13 sur 48 services et au niveau national (avec d'autres producteurs de statistiques officielles) par 16 sur 48 services. Certains pays ont indiqué qu'il leur avait été utile d'organiser la collecte de données sur les entreprises multinationales par le biais d'une unité chargée de traiter le cas des grandes entreprises complexes. La création d'unités analogues est prévue dans quelques autres pays. Il a été dit que le personnel travaillant dans ces unités avait souvent reçu une formation spéciale. La gestion centralisée du partage des données peut également contribuer à mieux étayer le processus.

46. Au niveau institutionnel, les conditions préalables au partage de données sont similaires dans les pays répondants. Il existe une législation nationale qui régit le partage de données (43 sur 48 services) et un identifiant d'entreprise commun est largement utilisé (37 sur 48). Le fait que la plupart des pays ont élaboré des lois qui régissent le partage des données signifie que la protection des données confidentielles est bien prise en compte dans la législation nationale. Dans certains pays, l'échange de données est convenu et défini dans

<sup>8</sup> Le questionnaire et la synthèse des réponses figurent dans le document ECE/CES/BUR/2016/OCT/3.

les programmes de travail statistiques. Les accords de partage des données entre fournisseurs de données administratives et producteurs de statistiques officielles sont très fréquents.

#### 4. Avantages et difficultés

47. Il est ressorti de l'enquête que les principaux avantages du partage des données étaient une amélioration de la cohérence (42 sur 48 services) et une meilleure qualité des données, comme l'exactitude, la pertinence et l'actualité (39 sur 48). Dans deux tiers des réponses, l'accent était mis sur les gains d'efficacité et la réduction de la charge de travail.

48. Les principales difficultés signalées par les pays résident dans la confidentialité (32 sur 48 services), les contraintes juridiques (29 sur 48) et l'aptitude technologique (23 sur 48). La diminution de la confiance des déclarants est considérée comme l'un des principaux risques par 8 sur 48 services. Les autres obstacles mentionnés sont notamment les suivants :

- Dépendance accrue à l'égard d'autres services nationaux de statistique ou fournisseurs de données administratives ;
- Problèmes de rapprochement des données s'agissant du partage international de données ;
- Manque de ressources consacrées à ce type d'activité ;
- Fait que, lorsque des données administratives sont utilisées, l'unité légale n'est pas toujours la même que l'unité statistique chargée de compiler les statistiques ;
- Problèmes de qualité, en particulier en matière de couverture ; et
- Actualité des données et coûts d'investissement élevés.

49. D'après les répondants, aucune grave lacune n'a été observée en ce qui concerne la collecte de données. Pour 11 services, les données étaient de mauvaise qualité et, pour 10, elles étaient mal interprétées. Les autres risques évoqués étaient moins fréquents.

50. Les répondants ont évalué la capacité des services à procéder très efficacement à un échange de données. Seules quelques critiques ont été exprimées. L'aptitude du personnel à analyser les données a été très bien notée (compétences moyennes ou élevées : 41 sur 48 services). L'aptitude à extraire et à rapprocher les données n'a pas été aussi bien notée (compétences moyennes ou élevées : 36 sur 48 services). Un complément de formation pourrait être nécessaire.

51. En général, le rôle des organisations internationales a été jugé essentiel pour faciliter l'adoption des pratiques optimales en matière de partage et offrir des lieux de débat. Les lignes directrices et la normalisation sont également importantes. D'après les réponses des pays, les activités internationales qui faciliteraient l'échange de données seraient l'élaboration de méthodes visant à assurer la confidentialité (31 sur 48 services), le partage des solutions et des outils technologiques pour l'échange de données (30 sur 48) et la formulation de directives générales pour l'échange de données (27 sur 48).

## B. Statistics Finland : réutilisation des données dans la production de statistiques officielles

52. Les données administratives constituent environ 95 % des réserves de données de Statistics Finland. La collecte centralisée de ces données a commencé en 2013. Actuellement, 65 % des données secondaires passent par le système centralisé. Pour 2015, environ 150 ensembles de données secondaires ont été reçus, certains d'entre eux chaque mois. De ce fait, le système centralisé reçoit jusqu'à 450 lots de données par an. Il existe 50 principaux fournisseurs de données, dont 10 sont des détenteurs de données privés. Le nombre de fournisseurs de données privés est en augmentation et des activités sont menées afin d'étudier leur utilité pour les statistiques officielles.

53. Il est primordial d'assurer une bonne et étroite coopération avec les détenteurs de données pour que leurs sources soient efficacement utilisées. Au sein de Statistics Finland, une personne est responsable de chaque institution et de chaque ensemble de données. De

plus, des réunions annuelles avec les autorités responsables des registres sont organisées au niveau du directeur général, le but étant de passer en revue les questions clefs et les progrès réalisés en matière de coopération.

54. La coopération a été bénéfique et a dynamisé les activités lorsque des changements étaient prévus pour les sources de données administratives. Les principales modifications en matière de données relatives à l'impôt sur le revenu des données sont intervenues en 2006. On a observé en 2011 de tels changements au niveau du degré d'actualité des données concernant la taxe sur la valeur ajoutée. Dans les deux cas, la production statistique doit être ajustée. Cela supposait une coopération active avec l'administration fiscale. La production statistique n'a pas été interrompue lorsque ces changements ont eu lieu, mais une interruption a eu lieu très récemment. D'une durée de cinq mois, elle a commencé en janvier 2015 en raison de modifications apportées aux données du registre des bâtiments géré par le Centre du registre de la population. Il est essentiel d'assurer une communication active pour réduire au minimum les dommages pour les utilisateurs, ce qui signifie que la dépendance accrue à l'égard des données administratives constitue un problème.

55. D'autres difficultés tiennent à la qualité des données utilisées dans la production statistique. La qualité des ensembles de données secondaires est optimisée aux fins de leur utilisation primaire et non à des fins statistiques. Dans ces cas, des stratégies d'édition doivent être élaborées pour traiter ces ensembles volumineux de données. Une autre difficulté tient au fait que le degré d'actualité de ces sources dépend des fournisseurs de données et non du service national de statistique. Cela peut varier selon le degré d'adaptation à la production statistique. Pour surmonter les problèmes d'actualité des données, il faut appliquer des méthodes de prévision immédiate et d'imputation.

56. Les principaux avantages ou motifs de l'utilisation d'ensembles de données secondaires pour la production statistique sont la diminution de la charge de travail, l'amélioration de l'efficacité, une meilleure couverture et un élargissement des limites des données. Ce n'est pas la volonté politique qui manque d'accroître l'efficacité de l'administration publique et de réduire le fardeau administratif qui pèse sur les entreprises. Le désir des entreprises de répondre aux enquêtes statistiques faiblit également. Une solution consiste à généraliser le recours aux données secondaires.

57. On trouvera de plus amples informations dans le manuel « Use of Registers and Administrative Data Sources for Statistical Purposes » (utilisation des registres et des sources de données administratives des fins statistiques)<sup>9</sup>.

## **B. Statistique Canada : échange bilatéral de données commerciales**

58. En 1987, Statistique Canada, le service douanier du Ministère du revenu du Canada, le Census Bureau des États-Unis et le Service des douanes des États-Unis ont entamé des discussions sur la possibilité de conclure un accord de partage international de données prévoyant l'échange de statistiques des importations entre les deux pays. Ces statistiques seraient ensuite utilisées pour un échange réciproque de données sur les exportations. La même année, un protocole d'entente a été signé par les quatre parties susmentionnées et l'échange des données a pris effet en 1990.

59. La force du Protocole d'entente concernant l'échange de données sur les importations entre le Canada et les États-Unis réside dans sa simplicité. Il compte cinq pages et contient cinq articles et deux annexes.

60. Au cours des vingt-cinq années d'existence du Protocole d'entente, les partenaires ont été confrontés à un certain nombre de difficultés, qu'ils ont surmontées. La plus grande partie des problèmes avaient trait à des questions opérationnelles qui échappaient en général au contrôle des différents partenaires.

61. En 1996 et en 2013, le Gouvernement américain a cessé ses activités pour de courtes périodes pendant lesquelles le personnel de tous les départements, y compris celui du Census Bureau, n'avait plus eu accès à son lieu de travail. Le personnel du Census Bureau

<sup>9</sup> [www.stat.fi/tup/julkaisut/kasikirjoja\\_45\\_en.html](http://www.stat.fi/tup/julkaisut/kasikirjoja_45_en.html).

n'a pas été en mesure de transmettre les données sur les importations au Canada et n'a pas pu non plus recevoir les données transmises par le Canada. Dans les deux cas, même si le lockout a été de courte durée, le Census Bureau et Statistique Canada ont dû tous deux retarder la publication de leurs statistiques du commerce international de marchandises.

62. La décision du Gouvernement américain de réduire les délais dans le cadre de son programme de statistiques du commerce international de marchandises a constitué une autre difficulté. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le délai de publication de ces statistiques était de quarante-cinq jours. À compter de cette date, il a été ramené de quarante-cinq à trente-cinq jours suivant la période de référence, ce qui a posé problème sur le plan opérationnel pour Statistique Canada, car il lui a fallu ajuster ses opérations internes, concernant non seulement le traitement des exportations vers les États-Unis mais également celui des exportations hors du continent américain et des transactions relatives aux importations. Le calendrier de diffusion a dû être modifié et la politique de révision adaptée.

63. Chaque fois, les organismes ont été en mesure de s'adapter à la situation et ont pu effectuer les modifications nécessaires. Une approche très collaborative, des consultations intensives et une compréhension commune des difficultés ont constitué les principaux éléments du succès.

64. Le Protocole d'entente est ancré dans les programmes de Statistique Canada comme dans ceux du Census Bureau des États-Unis. Un certain nombre de facteurs en ont assuré le succès, notamment :

- Des avantages nets clairement définis ;
- Une volonté d'harmoniser les concepts et les prescriptions en matière de données (protocoles d'examen des transactions entre des experts de la question, réunions régulières et correspondance quasi quotidienne) ;
- Une volonté de coordonner les programmes statistiques ;
- Une volonté d'adaptation de la part de chaque partenaire ;
- Une volonté de se consulter ;
- Une volonté d'appliquer des mesures de contrôle de la qualité ;
- Une volonté d'assumer les coûts.

65. Il apparaît aussi clairement que des accords de partage des données comme le Protocole d'entente peuvent ouvrir la voie à la mise en place d'autres initiatives de partage des données, qui amélioreront la qualité et la pertinence des statistiques officielles. Il existe également un protocole d'accord entre Statistique Canada, l'Institut national de statistique et de géographie et les États-Unis concernant les statistiques des transports.

### **C. Administration des douanes finlandaise : expérience acquise dans l'échange de microdonnées pour les exportations intracommunautaires**

66. Le but principal du projet SIMSTAT était de créer une source de données supplémentaire en rendant l'échange de microdonnées obligatoire pour les exportations intracommunautaires. Des spécifications relatives à la méthodologie ont été élaborées et 20 États membres de l'UE sont convenus d'un échange de microdonnées recueillies mensuellement dans le cadre du système Intrastat. Il a en outre été recommandé d'inclure deux nouveaux éléments de données obligatoires dans le système Intrastat : « Identifiant du commerçant partenaire » et « Pays d'origine des envois ».

67. Aucun texte juridique concernant l'échange obligatoire de microdonnées n'est encore en vigueur, cet échange étant facultatif tout au long du projet. Des accords multilatéraux ont été signés entre les États membres participants et Eurostat, qui est chargé de gérer la base de données de référence.

68. L'échange mensuel de microdonnées via la base de données de référence a eu lieu d'avril à septembre 2015. L'essai de production a pris du temps et l'automatisation doit être développée. La portée des microdonnées recueillies par d'autres États membres était

satisfaisante. Les données reçues d'autres États membres étaient plus détaillées que les mêmes données recueillies pour les importations, car le règlement de l'UE exige une plus grande couverture au niveau des exportations. L'Italie et la France recueillaient l'« identifiant du partenaire », de sorte que la correspondance entre leurs données était satisfaisante. D'autres États membres procédaient à une simulation s'agissant de l'« identifiant du partenaire », de sorte que la concordance n'était pas bonne.

69. Le projet SIMSTAT a laissé certaines questions plus ou moins sans réponse, par exemple la confidentialité passive<sup>10</sup> en matière de diffusion. Il entraînera une forte dépendance à l'égard des pays partenaires. Il faudra quelques années aux parties concernées pour abandonner leur propre collecte de microdonnées. Un processus de production secondaire serait également nécessaire, car les États membres sont responsables de leurs propres statistiques.

70. En Finlande, le système Intrastat représente plus de 50 % de la charge de travail administrative pour les entreprises en matière de statistique. Les exportations intracommunautaires de ces entreprises ne représentent que 19 %, mais les importations plus de 81 %. Il est tout à fait envisageable de remplacer la propre collecte de données d'importations des parties concernées par la nouvelle source de microdonnées SIMSTAT. En Finlande, le projet SIMSTAT pourrait réduire de 60 % la charge de travail découlant du système Intrastat.

#### **D. Central Statistics Office irlandais : confrontation de données dans le domaine du commerce et de l'investissement étranger direct**

71. Le développement de l'IED est un élément important des phénomènes transfrontières qui découlent d'un développement de la mondialisation. Le Central Statistical Office (CSO) irlandais a récemment effectué un exercice miroir concernant les flux d'IED des États-Unis vers l'Irlande, en s'appuyant sur les données de 2014 du Bureau of Economic Analysis (BEA) des États-Unis. Le BEA a mesuré le montant de l'IED sortant à destination de l'Irlande (252 milliards d'euros), alors que le CSO a calculé l'IED entrant en provenance des États-Unis (33 milliards d'euros), soit une asymétrie de 219 milliards d'euros. Les contraintes juridiques et en matière de confidentialité ont empêché l'échange de microdonnées ou de données détaillées au niveau sectoriel.

72. On peut résoudre une grande partie du problème de l'asymétrie en matière d'IED en se penchant sur la manière dont l'origine et la destination de l'IED sont mesurées. Le BEA examine les emplacements « intermédiaires » de l'IED pour déterminer la destination des investissements appartenant aux États-Unis, tandis que le CSO mesure l'IED comme provenant du pays investisseur immédiat. Il a également été constaté que les différences dans la mesure de l'élément dette de l'IED, ainsi que dans les méthodes d'évaluation, contribuaient à l'asymétrie.

*Situation de l'IED entrant (milliards d'euros)*

|  |              |
|--|--------------|
| Mesure par le BEA de l'IED sortant à destination de l'Irlande  | 252,3        |
| Mesure directe par le CSO de l'IED entrant en provenance des États-Unis (pays de contrepartie immédiat)              | 33,4         |
| <i>Asymétrie initiale</i>  | <i>218,9</i> |
| Mesure indirecte par le CSO de l'IED entrant en provenance des États-Unis (société mère ultime exerçant un contrôle) | 173,6        |
| IED entrant en Irlande en provenance d'entreprises des États-Unis  | 21,5         |
| <i>Asymétrie résiduelle</i>  | <i>23,8</i>  |

<sup>10</sup> Pour les statistiques du commerce extérieur, les pays de l'UE appliquent généralement le principe de la « confidentialité passive », c'est-à-dire qu'ils prennent les mesures appropriées uniquement à la demande des importateurs ou des exportateurs qui estiment que leurs intérêts seraient lésés par la diffusion de données.

## 1. Gestion des facteurs de risque

73. Les avantages liés à une bonne mise en œuvre du processus d'échange de microdonnées confidentielles sont très clairs, mais le bénéfice potentiel doit être pondéré par rapport aux risques bien réels qui pèsent sur notre capacité à établir les principaux indicateurs économiques pour l'Irlande, en raison de contraintes juridiques et en matière de confidentialité. Du point de vue de l'Irlande, l'étude de viabilité concernant l'amélioration de la qualité ou de l'efficacité des statistiques nationales n'est pas probante non plus.

74. Le Comité du système statistique européen (SSE) reconnaît qu'il faut prendre en compte la situation nationale. Certes, nous sommes pleinement conscients que l'environnement dans lequel d'autres entités opèrent est différent, mais la structure de l'économie irlandaise place la confiance des déclarants à l'égard du CSO au cœur de notre capacité à établir des statistiques officielles robustes, de qualité élevée et fiables. Toute diminution au niveau de la participation ou de la confiance des grandes entreprises relativement peu nombreuses qui dominent notre économie serait extrêmement préjudiciable pour notre capacité à établir les principaux indicateurs économiques pour l'Irlande. Dans le contexte de notre système statistique national, il serait irresponsable d'aller de l'avant sans le consentement éclairé des déclarants, en particulier les grandes entreprises. Engager un processus visant à obtenir un consentement éclairé est en soi considéré comme une stratégie risquée. Nous continuerons de participer de manière positive et constructive à tous les niveaux, mais les défis à relever sont considérables.

## E. Problème de mesure posé par les entreprises multinationales : établissement de profils au Royaume-Uni

75. Ces dernières années, le bureau de statistique du Royaume-Uni a établi un nombre croissant de profils détaillés et de visites d'entreprises multinationales. Ces efforts déployés par les agents du registre du commerce et de la comptabilité nationale se sont traduits par :

- Des changements dans la structure et le domaine de compétence de l'entreprise ainsi que la classification de certaines entités juridiques inscrites au registre du commerce ;
- Des changements dans les estimations utilisées dans les enquêtes auprès des entreprises, et, en retour, dans la comptabilité nationale et la balance des paiements ;
- Une bien meilleure compréhension de l'activité de l'entreprise.

### 1. Établissement des profils des entreprises

76. L'équipe chargée d'établir les profils des entreprises de l'Office for National Statistics relève de la Division des registres des entreprises et dispose d'un portefeuille de plus de 2 500 groupes d'entreprises complexes. Les 12 responsables de l'établissement des profils ont pour objectif principal de faire en sorte que la structure opérationnelle et juridique de ces groupes dans le registre interdépartemental des activités commerciales et industrielles soit correcte.

77. L'établissement de profils peut prendre différentes formes – il peut aller du processus manuel « intensif », assorti d'une visite de l'entreprise, jusqu'au processus automatique fondé sur les registres des activités industrielles et commerciales et les données du répertoire Eurogroups, en passant par le processus manuel « léger » (ou effectué au bureau) reposant sur toutes les informations rendues publiques.

78. Les plus grands groupes figurant dans le registre interdépartemental des activités commerciales et industrielles sont en constante évolution et il est donc nécessaire de tenir en permanence à jour les données les concernant. L'Office of National Statistics (ONS) du Royaume-Uni a défini l'ensemble de candidats dont il faut établir manuellement le profil à partir de critères relatifs aux effectifs et à l'activité. Dans ce contexte, les données proviennent des enquêtes de l'ONS, du registre Companies House, de Dun and Bradstreet et d'autres sources administratives. La majorité de ces activités se font au bureau, mais pour les très grandes entreprises, il est encouragé de rendre visite aux groupes d'entreprises mondiales.

79. Ces dernières années, l'équipe chargée d'établir les profils des entreprises de l'ONS a activement participé à projets ESSnet axé sur l'établissement des profils mondiaux et contribué de manière importante aux résultats et aux succès obtenus.

80. La communication avec les utilisateurs de statistiques, d'autres services nationaux de statistique et les groupes d'entreprises mondiales est un élément essentiel du processus nécessaire pour bien établir un profil européen.

81. L'établissement de profils au plan européen n'est pas l'unique activité d'un seul service national de statistique, étant donné que les résultats peuvent influencer sur les statistiques de tous les pays dans lesquels les groupes d'entreprises mondiales opèrent. C'est la raison pour laquelle le processus exige un accord entre toutes les parties concernées car cela constituera la base des statistiques nationales, qui seront ensuite cohérentes à l'échelle européenne.

82. Il existe plusieurs différences entre les mesures prises pour appliquer la méthode du Royaume-Uni et le processus international d'établissement de profils. Le registre interdépartemental des activités commerciales et industrielles ne contient actuellement que des informations sur les liens entre les unités légales nationales et les relations entre les unités légales nationales et étrangères. Le processus international vise à rassembler des données sur toutes les unités légales qui opèrent dans le cadre d'un groupe mondial, d'où une bien meilleure couverture.

## 2. Expérience du Royaume-Uni à ce jour – l'établissement de profils est-il utile ?

83. L'établissement de profils a apporté un certain nombre d'améliorations aux données économiques collectées par l'ONS. Ainsi, l'analyse des données au niveau mondial fondée sur les comptes annuels et les données partagées par d'autres services nationaux de statistique a permis de déceler l'absence au Royaume-Uni d'importants volumes de chiffres d'affaires. Elle a également permis de mieux comprendre la structure globale et de corriger l'enregistrement des transactions des petites et grandes entreprises complexes, notamment les entreprises multinationales.

84. Il est difficile de sélectionner les entreprises qui doivent prendre part au processus, le taux de réussite étant de 25 % environ. En conséquence, le profil de certains des principaux groupes européens n'a pas encore pu être dressé, ce qui souligne la nécessité de mettre en place un cadre juridique pour bien recueillir des données au niveau mondial ou européen au sein des services nationaux de statistique.

85. Les réactions positives des groupes d'entreprises mondiales témoignent des avantages potentiels que l'établissement de profils au niveau européen pourrait leur apporter. Pour certains groupes d'entreprises mondiales, la charge de travail diminuerait, vu que la structure proposée s'aligne sur leurs propres comptes financiers, ce qui signifie un achèvement plus rapide des enquêtes et une réduction du nombre de questionnaires à remplir.

86. Certains groupes d'entreprises mondiales ont favorablement accueilli l'idée de créer un point de contact central au sein des services nationaux de statistique et d'autres ont apprécié la possibilité de ne communiquer toutes les données qu'à un seul service. Quelques-uns ont même invité l'ONS à exploiter leurs propres systèmes de comptabilité internes pour prélever directement les données voulues (par exemple au moyen d'une taxinomie de type XBRL).

87. On trouvera ci-après un résumé des avantages et des difficultés liés à l'établissement des profils des entreprises internationales.

88. Les avantages sont les suivants :

- Amélioration de la qualité des structures d'enregistrement des entreprises ;
- Meilleure compréhension de l'activité des entreprises et de leur évolution ;
- Conciliation des méthodes ascendantes et descendantes ;

- Possibilité d'éviter les activités manquantes et suppression de tout double comptage ;
  - Meilleure incorporation de données dans les comptes nationaux et la balance des paiements ;
  - Existence d'un point de contact central et réduction de la charge de travail pour les entreprises multinationales.
89. Les difficultés sont les suivantes :
- L'établissement de profils au niveau international peut nécessiter beaucoup de temps et de ressources ;
  - Le personnel nécessaire doit posséder de vastes compétences englobant les comptes des entreprises, les registres, les unités légales, les unités statistiques, etc. ;
  - Un accord avec les déclarants peut ne pas être conclu car il n'existe aucune obligation juridique au-delà du niveau national ;
  - Le partage des microdonnées est essentiel au rapprochement des données et à la réduction de la charge de travail imposée aux entreprises multinationales ;
  - Il est indispensable d'élargir la collecte de données afin de couvrir des variables autres que les effectifs et le chiffre d'affaires.

## VI. Problèmes et difficultés

### A. Problèmes liés au partage, à la réutilisation et à l'échange de données

90. Les premières tentatives faites pour réutiliser les sources de données administratives remontent à quarante ans environ. L'enquête de la Conférence des statisticiens européens a révélé qu'aujourd'hui tous les répondants (48) participent à l'échange national de données, souvent réglementé par la loi (43 répondants).

91. Le partage de données à des fins statistiques au niveau national peut avoir lieu entre les services nationaux de statistique et les organismes administratifs ou entre ces services et les détenteurs de données privés. Le partage des données au niveau national est une activité bien établie. Pourtant, les pays se situent à des niveaux différents puisque la proportion de données réutilisées dans les bases de données statistiques des divers pays varie entre 5 % et 95 % de la totalité des données.

92. La réutilisation des données présente des avantages évidents, par exemple des gains d'efficacité, une meilleure couverture et un accès à des informations plus exhaustives. Les services nationaux de statistique ont besoin de conseils sur l'organisation de l'échange de données (y compris des solutions techniques) et d'un lieu d'échange d'informations sur les pratiques optimales.

93. Le recours à des sources de données secondaires comporte des risques et des défis, tels que les suivants : dépendance accrue à l'égard des fournisseurs de données, actualité des données source, manque de cohérence avec les concepts et les classifications statistiques, et qualité des données.

94. L'accès aux données du secteur privé est un phénomène récent et les modalités de la collaboration ne sont pas encore bien définies en matière de partage des données. Ces relations peuvent être classées en deux catégories. Premièrement, les services nationaux de statistique peuvent acheter des produits statistiques aux entreprises qui les élaborent dans le cadre de leur activité principale. Deuxièmement, les services nationaux de statistique peuvent s'adresser à des entreprises privées pour « partager des données », par exemple des données scannées.

95. Si le partage de données au niveau national est devenu une activité courante au cours de ces dernières années, l'échange international de données économiques est moins fréquent. Il est manifestement nécessaire que les services nationaux de statistique et les organisations



internationales intensifient l'échange de données économiques à l'échelle internationale pour améliorer la qualité des données et gagner en efficacité. Les solutions devraient être soigneusement passées en revue et les initiatives devraient avoir un objectif clair.

96. L'échange de données économiques au niveau international est axé sur les activités transfrontières. Les données peuvent être échangées sur le plan multilatéral ou bilatéral. L'échange multilatéral suppose généralement la participation des organisations internationales. Un bon exemple d'échange bilatéral est celui qui existe depuis 1990 entre Statistique Canada et le BEA (É.-U.) et qui concerne les données d'importation.

97. L'échange de données entre les unités statistiques nécessite un environnement sûr pour que la confidentialité soit assurée. Il doit aussi être garanti que les données échangées seront utilisées exclusivement à des fins statistiques. À l'heure actuelle, le système statistique mondial n'est pas défini de manière assez ferme pour permettre le partage de données confidentielles. Des mesures efficaces ont été adoptées dans le cadre du système statistique européen (SSE), mais les entreprises ne limitent pas leurs activités à l'UE.

98. Il est possible de trouver des solutions pour faire face aux risques et aux problèmes liés à la réutilisation et au partage de données à des fins statistiques. Les pays ont mis au point de bonnes pratiques en matière de planification et de gestion efficaces des échanges des données, de méthodes de collaboration, d'identification de nouvelles sources de données, etc. Cependant, ils le font très souvent de manière isolée, ce qui les empêche d'exploiter pleinement les avantages et ralentit les progrès. Sont passés en revue ci-après les avantages et les problèmes recensés dans l'étude.

## **B. Avantages**

### **1. Correction des asymétries en matière de données**

99. La correction des asymétries en matière de données et de statistiques joue un rôle important dans l'échange international ou la confrontation des données. Par exemple, Eurostat et la BCE ont créé un réseau pour remédier aux importantes asymétries dans le domaine de l'IED. On trouve la même motivation dans le cas de la confrontation des données relatives au commerce et à l'IED en Irlande.

100. De plus, le manuel du Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique porte sur le partage de microdonnées entre partenaires bilatéraux, dont le but est de faciliter l'établissement de comptes internationaux et mondiaux cohérents au plan international.

### **2. Réduction de la charge de travail**

101. Un important avantage du partage de données pourrait être la diminution de la charge de travail. Dans l'idéal, un élément de donnée ne serait collecté qu'une seule fois. Selon l'expérience tirée par Eurostat du projet SIMSTAT, *les résultats globaux ont montré qu'il serait possible d'utiliser efficacement des données d'exportation miroir pour remplacer partiellement ou totalement les données d'importation collectées au plan national. L'utilisation de données miroir pour compiler les statistiques des importations intracommunautaires pourrait ainsi réduire la charge administrative qui pèse sur ceux qui déclarent ces importations.*

### **3. Système de production efficace**

102. Pour optimiser l'efficacité de la production statistique, les statisticiens doivent échanger des données. Des investissements initiaux seront requis, mais ils seront rentables lorsque les chevauchements d'activités diminueront. Il en est de même aussi pour les flux de données du niveau national au niveau international. Par exemple, le partage international de données à des fins de diffusion entre les services nationaux de statistique et Eurostat et entre la Division de statistique, l'OCDE, la CEE et la CARICOM permet d'optimiser l'efficacité et la qualité. Les mêmes statistiques, si elles étaient produites à partir d'une collecte directe à l'échelon international, seraient extrêmement coûteuses et n'atteindraient pas la même couverture et la même qualité.

#### 4. Couverture et précision

103. Les sources administratives couvrent souvent plus complètement la population cible, malgré la nécessité, en général, d'ajuster les concepts et les classifications. Cela peut réduire les erreurs commises dans le cadre des enquêtes et en cas de non-réponse. L'exactitude des statistiques pourrait aussi augmenter grâce à une meilleure couverture en termes de données. Selon le bilan de Statistics Finland, *les principaux avantages ou motifs de l'utilisation d'ensembles de données secondaires pour la production statistique sont la diminution de la charge de travail, l'amélioration de l'efficacité, une meilleure couverture et un élargissement des limites des données.*

#### 5. Encouragement de l'utilisation d'identifiants d'entreprise communs et de classifications communes

104. Des identifiants d'entreprise communs et des classifications communes sont une condition préalable à l'échange de microdonnées. Une collaboration active dans le domaine de l'échange de données pourrait contribuer à en promouvoir l'utilisation. Il est important d'identifier les partenaires commerciaux lorsque des microdonnées sont échangées comme le montre l'expérience tirée par l'administration des douanes finlandaise du projet SIMSTAT : *l'Italie et la France recueillaient l'« identifiant du partenaire », de sorte que la correspondance entre leurs données était satisfaisante. D'autres États membres procédaient à une simulation s'agissant de l'« identifiant du partenaire », de sorte que la concordance n'était pas bonne.*

105. En 2011, le G-20 a demandé au Conseil de stabilité financière de formuler des recommandations concernant un identifiant mondial pour les entités juridiques, *ce qui a conduit à la création du système d'identifiant mondial pour les entités juridiques, qui permet d'identifier les entités juridiques prenant part à des opérations financières à travers le monde*<sup>11</sup>.

#### 6. Meilleure compréhension des activités des entreprises multinationales

106. Les activités des entreprises multinationales sont si complexes et difficiles à saisir pour les services de statistique que la compilation de statistiques de haute qualité doit d'abord passer par un échange de données concernant leurs structures et leurs activités. Enregistrer les activités des entreprises multinationales représente un défi majeur, mais offre aussi la possibilité de moderniser la production statistique et d'améliorer la qualité et la cohérence des données.

107. En 2008, le règlement relatif aux registres des entreprises a instauré l'échange de données sur les entreprises multinationales et leurs unités à des fins statistiques dans le cadre du système statistique européen (SSE), d'où l'élaboration du répertoire Eurogroups.

108. Un certain nombre de pays ont structuré leurs travaux ayant trait aux entreprises multinationales en constituant des unités chargées de traiter le cas des grandes entreprises complexes. Ces unités se sont révélées très efficaces pour ce qui est des collectes de données intégrées, de la confrontation de données et de l'analyse de la cohérence<sup>12</sup>. Cet aspect est également mis en évidence dans les activités d'établissement des profils des entreprises multinationales réalisées par l'Office of National Statistics (ONS).

### C. Problèmes posés par le partage, la réutilisation et l'échange de données

#### 1. Contraintes juridiques

109. Les contraintes juridiques peuvent empêcher les statisticiens de partager des données. La législation a pour objet principal de protéger les données des déclarants. Ce problème est réglé au sein de l'Union européenne et des microdonnées peuvent être échangées (voir le cas du projet SIMSTAT). S'il existe des contraintes juridiques pour

<sup>11</sup> Voir : <https://www.gleif.org/en/lei-system/gleif-management-of-the-global-lei-system>.

<sup>12</sup> Voir le chapitre 6 du Guide pour la mesure de la production mondiale : [www.unecce.org:8080/fileadmin/DAM/stats/publications/2015/Guide\\_to\\_Measuring\\_Global\\_Production\\_\\_2015\\_.pdf](http://www.unecce.org:8080/fileadmin/DAM/stats/publications/2015/Guide_to_Measuring_Global_Production__2015_.pdf).

l'échange de microdonnées, il faudrait envisager une confrontation des données agrégées pour améliorer la qualité des données transfrontières.

110. Selon l'enquête, les contraintes juridiques posent problème pour 29 répondants (sur 48). Des contraintes en matière de confidentialité ont été mentionnées par 32 répondants et l'aptitude technologique par 23 répondants.

## 2. Protection de la confidentialité

111. Au niveau national, les services nationaux de statistique doivent veiller à ce que les microdonnées soient échangées exclusivement à des fins statistiques et uniquement dans le système de statistiques officielles. Ils doivent aussi s'assurer que les données des déclarants soient protégées par les règles de confidentialité énoncées dans la législation relative aux statistiques. La partie qui envoie des données doit veiller à ce que la partie qui les reçoit ait mis en place l'infrastructure requise pour garantir que les informations soient utilisées de manière strictement confidentielle et exclusivement à des fins statistiques. Ces informations doivent être clairement communiquées aux déclarants pour maintenir leur confiance. Des prescriptions similaires devraient s'appliquer à l'échange international de données.

112. Sur le plan international, des données peuvent être échangées entre les systèmes statistiques de différents pays (de service à service) ou dans le cadre du système statistique international (entre un service national de statistique et des organisations internationales). Il existe déjà des principes et des lignes directrices internationales en matière de confidentialité<sup>13</sup>. Ils doivent être passés en revue et adaptés du point de vue des statistiques économiques se rapportant aux transactions internationales et aux entreprises multinationales.

## 3. Dépendance à l'égard des fournisseurs de données extérieurs

113. Le partage des données accroît la dépendance des services nationaux de statistique à l'égard des fournisseurs de données extérieurs. Le problème a été mis en évidence par l'expérience de quelques pays. Dans ce contexte, citons l'échange de données d'importation entre le Canada et les États-Unis, le projet SIMSTAT de l'administration des douanes finlandaise et le bilan tiré par Statistics Finlande de l'utilisation des données administratives.

114. Le processus de production doit par conséquent être bien planifié et organisé conjointement avec les fournisseurs de données. Les services nationaux de statistique devraient être consultés si des changements sont prévus au niveau des sources administratives ou d'autres sources de données essentielles. Le partage de données impose aussi la nécessité de bien connaître chaque source. Cela signifie qu'il faut constituer des réseaux avec les fournisseurs de données pour mieux anticiper tous les changements susceptibles d'intervenir au niveau des données source. De plus, la production statistique devrait être suffisamment souple pour prendre en compte les changements opérés par les fournisseurs de données. Il peut s'agir d'une actualisation des calendriers, de modifications apportées aux échantillons et aux variables, et d'une interruption dans les livraisons de données.

## 4. Actualité des sources de données extérieures

115. Les exemples de partage national ou international de données cités ont fait apparaître plusieurs problèmes liés à l'actualité des sources de données extérieures. Le cas de l'échange de données d'importation entre le Canada et les États-Unis montre que les problèmes d'actualité peuvent prendre de l'importance lorsque les activités de production statistique sont plus interdépendantes. *Le Gouvernement des États-Unis a décidé de réduire les délais dans le cadre de son programme de statistiques du commerce international de marchandises de quarante-cinq à trente-cinq jours par rapport à la période de référence, ce qui a posé des problèmes opérationnels pour Statistique Canada, car il lui a fallu ajuster*

<sup>13</sup> Principes et lignes directrices relatifs à la confidentialité dans le contexte de l'intégration des données (CEE) : [www.unecce.org/fileadmin/DAM/stats/publications/Confidentiality\\_aspects\\_data\\_integration.pdf](http://www.unecce.org/fileadmin/DAM/stats/publications/Confidentiality_aspects_data_integration.pdf).

*ses opérations internes. Le calendrier de diffusion a dû être modifié et la politique de révision adaptée.* Pour améliorer le degré d'actualité des statistiques fondées sur des données extérieures, il faudrait influencer sur les processus des fournisseurs de données.

116. En outre, l'expérience tirée par Statistics Finland de l'utilisation de données concernant la taxe sur la valeur ajoutée montre que, lorsque le fournisseur de données modifie son calendrier, les services nationaux de statistique doivent être prêts à élaborer de nouvelles méthodes d'estimation et de prévision immédiate. Qui plus est, des enquêtes directes devront peut-être être réintroduites pour les entreprises les plus importantes.

117. Pour venir à bout des problèmes de délai, on pourrait appliquer les mêmes stratégies que celles examinées au titre de la dépendance. En outre, des calendriers d'échange de données devraient figurer dans les accords conclus entre les services nationaux de statistique et les fournisseurs de données.

## **5. Différences de concepts et de classifications**

118. Généralement, les concepts et les classifications utilisés pour les sources de données administratives ne correspondent pas exactement aux variables cibles de la production statistique. Pour obtenir des résultats plus exacts, il faudra peut-être ajuster les ensembles de données administratifs en se servant d'enquêtes directes partielles et d'autres mesures de correction et en recourant à des imputations et à des estimations. *Le cas du Canada et des États-Unis montre bien combien est importante la volonté d'harmoniser les concepts et les prescriptions en matière de données.*

119. Lorsque cela est possible, une collaboration plus étroite avec les fournisseurs de données pourrait contribuer à promouvoir l'utilisation de concepts et de classifications statistiques. Cela peut être utile aux fournisseurs de données car ils auraient de meilleures possibilités de coupler leurs données à d'autres sources et d'en faire une analyse comparative.

## **6. Problèmes de qualité des données source**

120. La qualité des données administratives est optimisée aux fins administratives ou réglementaires voulues, mais n'est peut-être pas optimale à des fins statistiques. Ces données doivent donc être adéquatement ajustées à la production statistique. De plus, les ensembles de données peuvent être trop grands pour que le système statistique puisse les assimiler à l'aide des méthodes traditionnellement utilisées pour les données provenant d'enquêtes statistiques. Dans ces cas, il faut étudier de nouvelles stratégies de compilation et d'édition.

121. Des exemples montrent que des services nationaux de statistique ont collaboré avec les fournisseurs de données pour les aider à améliorer leurs données en appliquant les pratiques optimales en matière d'assurance de la qualité et en partageant des outils qui favorisent une approche plus harmonisée.

## **7. Maintien de la confiance des déclarants**

122. Les déclarants pourraient s'alarmer d'un développement des échanges de données au niveau national ou international. Garder leur confiance est primordial pour les statisticiens officiels et la perte nuirait gravement à l'exactitude des données reçues par les services nationaux de statistique. Si la confiance diminue, le taux de réponse des enquêtes statistiques se détériorera également.

123. Cette difficulté a été mise en relief par l'exemple irlandais concernant la confrontation des données. Ce cas permet de penser que l'on pourrait améliorer la qualité des données sur la mondialisation sans nuire à la confidentialité et à la confiance. Toutefois, la confrontation de données agrégées ne peut à elle seule offrir tous les gains d'efficacité et avantages découlant d'une réduction de la charge de travail.

## 8. Capacité technique à gérer les ensembles de données

124. L'échange de grands ensembles de données exige d'énormes capacités techniques de la part de l'expéditeur et du destinataire. Les systèmes informatiques peuvent différer et devoir être adaptés pour assurer l'interopérabilité. Ces questions sont la plupart du temps réglées lorsque des données nationales régulières provenant de sources administratives sont réutilisées, mais de nouvelles questions techniques ne cessent de surgir pour d'autres sources de données. Certains ensembles de données sont également mal structurés, ce qui exige non seulement des ressources techniques, mais aussi des compétences d'experts.

125. La capacité technique est aussi liée aux questions antérieures relatives à la confidentialité et au maintien de la confiance. Les parties qui se livrent à un échange de données doivent veiller à ce que les autres parties disposent de la capacité technique nécessaire pour garantir la sécurité des données. L'exercice SIMSTAT montre que *l'échange sécurisé de microdonnées est possible du point de vue informatique*.

## 9. Volonté d'échanger des données

126. La communauté statistique doit mener un débat de fond sur les limites de l'échange de données. Traditionnellement, les services nationaux de statistique sont les destinataires finals de toutes les données introduites dans leurs systèmes. Ils peuvent réutiliser les données, mais ne peuvent pas les partager pour protéger pleinement la confidentialité des données et empêcher des usages autres que statistiques. Il est ressorti de l'enquête que chaque pays applique une législation spécifique pour régir la confidentialité ; cependant les services nationaux de statistique sont responsables de la mise en œuvre concrète de la législation et doivent fournir des lignes directrices supplémentaires.

127. Les données pourraient être plus largement réutilisées parmi les producteurs de statistiques officielles au sein d'un système statistique correctement défini qui dispose d'une infrastructure sécurisée pour l'échange de données. Actuellement, certains pays adoptent une approche plus libérale et d'autres une approche plus prudente. Une approche plus cohérente fondée sur les principes et les outils communs relatifs à l'échange de données entre les pays pourrait libérer des ressources, et notamment réduire la charge de travail pour les déclarants.

128. Le rapport du Groupe d'experts de l'OCDE sur l'accès aux microdonnées contient des indications utiles sur cette question<sup>14</sup>. Le rapport met l'accent sur la réutilisation des microdonnées à des fins scientifiques, mais ces idées peuvent être étudiées dans le cadre du partage de données économiques. L'idée principale est d'améliorer la collaboration transfrontière en renforçant la confiance dans les partenaires.

# VIII. Conclusions et recommandations

## A. Conclusions

129. Le partage de données présente d'importants avantages et les questions qui se posent devraient être réglées. Selon l'enquête, les organisations internationales jouent un rôle essentiel. Elles devraient faciliter le partage des pratiques optimales en matière d'échange de données et offrir les forums d'échange nécessaires. Il conviendrait d'élaborer des lignes directrices sur les pratiques à appliquer et les normaliser. Les activités internationales qui faciliteraient l'échange de données sont les suivantes :

- Élaboration de méthodes visant à garantir la confidentialité (31 réponses) ;
- Partage des solutions et des outils technologiques pour l'échange de données (30 réponses) ; et
- Élaboration de directives générales pour l'échange de données (27 réponses).

<sup>14</sup> <http://www.oecd.org/std/microdata-access-final-report-OECD-2014.pdf>.

## 1. Partage de données au niveau national

130. L'échange de données au niveau national est devenu une pratique bien établie. Cependant, la situation varie encore selon les pays et les services quant au degré de réutilisation des données dans la production statistique. Les difficultés rencontrées en matière de réutilisation des données tiennent souvent aux différences de technologies et de concepts entre les systèmes statistiques et les ensembles de données. La réutilisation des données peut également être entravée par l'absence des instructions, des politiques et de la volonté nécessaires pour assurer un partage de données qui garantisse la confidentialité. Les pays ont mis au point diverses solutions, souvent de manière isolée, ce qui les empêche de tirer pleinement parti de l'échange de données et ralentit le processus. Les bonnes pratiques et les connaissances acquises doivent être partagées de manière plus efficace.

131. Il serait de plus en plus utile pour les services nationaux de statistique que soient examinés les moyens d'accéder aux données des détenteurs de données privés et de les utiliser. Le problème est généralement lié au fait qu'il n'existe aucune législation qui accorde l'accès à ces données. On pourrait le résoudre par voie de négociation et en sensibilisant les détenteurs de données privés à l'utilité d'un échange de données avec les statisticiens officiels.

## 2. Confrontation internationale de données agrégées

132. La confrontation de données agrégées permet de remédier à certaines asymétries ou au moins de les identifier plus efficacement. Le partage de données agrégées, compilées selon les règles de confidentialité, constitue une version allégée du partage des données, plus facilement réalisable, puisque la confidentialité des données n'a pas besoin d'être prise en compte.

133. Une approche descendante est recommandée lorsque l'on a recours à la confrontation des données agrégées pour déceler les domaines qui doivent être examinés de près. Dans une prochaine étape, il est possible d'échanger des agrégats plus soigneusement définis (au niveau des mésodonnées), ce qui peut aider à mieux comprendre le type de transaction internationale concernée ou donner une meilleure vision commune des activités menées par les grandes entreprises complexes. Il est important d'examiner au cas par cas le niveau auquel les données doivent être partagées.

## 3. Échanges internationaux de données commerciales au niveau des microdonnées pour la production statistique

134. Les asymétries bilatérales ne requièrent pas forcément un échange de microdonnées. Néanmoins, cet échange pourrait être le seul moyen de mieux comprendre les entreprises multinationales et contribuerait considérablement à réduire la charge imposée aux déclarants et à accroître l'efficacité.

135. Il serait utile de partager des outils et de tirer un enseignement des systèmes bilatéraux d'échange de données bien établis, tels que ceux entre le Canada et les États-Unis. Des modèles communs aideraient les services nationaux de statistique à surmonter les problèmes liés à la dépendance, à l'actualité des données, aux concepts et aux classifications, à la qualité des données et à la confiance des déclarants. Il faut s'attaquer aux problèmes pas à pas et en adoptant des mesures réalisables.

136. Le projet SIMSTAT d'Eurostat concernant le partage multilatéral de microdonnées est maintenant achevé. Il a duré quatre ans et a donné de nombreux résultats. La qualité des données et les infrastructures informatiques offrent un cadre possible pour l'échange de microdonnées. La décision prise par le Comité du SSE de rendre obligatoire l'échange de données sur les exportations permettra également de lancer des travaux concrets. Les années à venir montreront les avantages obtenus. Les enseignements tirés de ce processus devraient également être partagés par des moyens adéquats au-delà de l'Union européenne.

137. Pour réduire les asymétries bilatérales, Eurostat a créé un réseau consacré à l'IED, qui n'est cependant pas encore utilisé par de nombreux pays. L'une des principales difficultés à surmonter semble tenir à la volonté de s'engager dans l'échange de données et

aux contraintes juridiques connexes. Il faudrait entreprendre des travaux à l'échelon international pour convenir des principes communs et des limites de l'échange de données.

#### **4. Communication de données statistiques aux organisations internationales**

138. Actuellement, de nombreuses organisations internationales demandent des données statistiques, voire parfois des données d'enquête ou des microdonnées. Ces flux de données ne sont pas bien réglementés, sauf au sein du système statistique européen, et il est difficile de savoir si un système statistique international existe et a établi des limites bien définies à l'intérieur desquelles les données peuvent être échangées en toute sécurité. Des procédures communes doivent être arrêtées.

139. La transmission aux organisations internationales de données soumises à la confidentialité en matière de statistiques est un domaine qui pose problème. Les dispositions ayant trait à l'accès à des données individuelles à des fins de recherche peuvent s'appliquer aux organisations internationales pour les projets de recherche scientifique, faute de quoi l'expéditeur doit veiller à ce que les organisations destinataires soient à même de garantir pleinement la confidentialité des données et à ce que celles-ci ne soit utilisées qu'à des fins statistiques.

### **B. Recommandations en vue des travaux ultérieurs**

140. Pour remédier aux problèmes et tirer profit du partage de données, il faut encore prendre de nombreuses mesures, en particulier pour mieux définir la portée et les possibilités de l'échange international de données. Pour intensifier l'échange de données, il faut opérer dans les milieux de la statistique de profonds changements culturels, qui devraient être bien planifiés et encouragés. La mondialisation se développe et les statisticiens doivent en tenir compte pour produire des statistiques pertinentes. Il faudrait organiser plus efficacement les activités en réduisant la charge imposée aux déclarants et en améliorant la qualité des données grâce à une diminution des asymétries et à une plus grande cohérence. Les services nationaux de statistique pourraient tirer avantage de cours de formation, d'un échange de données d'expérience et de l'élaboration de lignes directrices pour accroître la sensibilisation aux questions, aux difficultés et aux solutions relatives à l'échange de données, en particulier à l'échelle internationale.

#### **1. Élaboration de lignes directrices et recommandation des pratiques optimales en matière d'échange de données**

141. Il est ressorti de l'enquête menée par la Conférence des statisticiens européens qu'il fallait en priorité élaborer une méthode internationale pour garantir la confidentialité et formuler des lignes directrices générales pour faciliter l'échange de données. Des travaux sont déjà en cours en la matière. Ainsi, le Manuel de l'OCDE pour le rapprochement des statistiques du commerce et des entreprises et le Guide Eurostat-OCDE à l'usage des statisticiens concernant le commerce des services selon les caractéristiques des entreprises traiteraient de certains aspects du rapprochement des données et des grandes entreprises complexes. Il serait utile toutefois pour les pays de disposer d'orientations supplémentaires dans plusieurs domaines. C'est la raison pour laquelle le Bureau de la Conférence a décidé de créer une équipe spéciale sur l'échange et le partage de données économiques. L'objectif de cette équipe spéciale est d'analyser des exemples concrets d'échanges de données mis en œuvre par les services nationaux de statistique et d'élaborer des directives, des outils et des principes, ainsi que de mettre en évidence des moyens novateurs d'échanger des données économiques afin de mieux analyser les activités des entreprises multinationales.

#### **2. Ateliers et séminaires**

142. Des ateliers et séminaires devraient être organisés en lien avec les travaux d'élaboration des lignes directrices susmentionnées. Ils pourraient viser certains domaines statistiques et devraient de préférence mettre l'accent sur des cas concrets dans lesquels la cohérence globale des statistiques est améliorée grâce au recours à des échanges de macrodonnées et de microdonnées. Ils devraient aussi offrir l'occasion d'échanger des

données d'expérience, de sensibiliser les participants aux problèmes et de stimuler la coopération d'une manière concrète, par exemple en créant un réseau d'unités chargées de traiter le cas des grandes entreprises complexes.

143. Les organisations internationales jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de faciliter l'échange de connaissances et la création de réseaux. Un certain nombre de manifestations sont déjà prévues. Eurostat organisera des ateliers annuels pour les coordonnateurs du répertoire Eurogroups dont le but est de partager les données d'expérience et de planifier les prochaines activités. Il organise également, dans le cadre du répertoire Eurogroups, des séminaires en ligne sur des questions spécifiques et un séminaire sur les problèmes de mesure liés aux groupes des entreprises multinationales au titre du projet « Comptes mondiaux intégrés et production mondiale ». Un groupe informel relevant du G-20 a également été créé pour faciliter la mise en œuvre de la recommandation concernant le partage des données issue de l'Initiative contre les lacunes en matière de données.

### 3. Vers la création d'un registre mondial des groupes d'entreprises

144. La coopération concernant un registre mondial des groupes d'entreprises et l'établissement de profils au niveau mondial permettrait d'obtenir davantage de meilleures informations sur les éléments non résidents des groupes multinationaux et de mieux comprendre la mondialisation et son incidence. Le registre mondial des groupes d'entreprises pourrait faire fond sur le contenu existant et les processus du répertoire Eurogroups. Les informations de ce registre devraient être complétées par de meilleurs renseignements sur les groupes, obtenus grâce à l'établissement de profils mondiaux.

145. L'initiative GLEIS (système d'identifiant d'entité juridique mondial) pourrait servir à établir des identifiants uniques dans le registre mondial des groupes d'entreprises. Elle ira au-delà de la simple identification des entités et comprendra des données sur les entités mères directes et ultimes des entités juridiques (fin 2017)<sup>15</sup>. Toutes les informations recueillies dans le cadre du système GLEIS devraient être mondiales et publiques.

146. Lorsque les nouvelles données du système GLEIS seront disponibles, il faudra procéder à un essai pour reproduire certains groupes pertinents déjà enregistrés au moyen des procédures du répertoire Eurogroups et des liens GLEIS au lieu des liens fournis au répertoire Eurogroups. Les divergences devraient être analysées et pourraient indiquer la voie à suivre pour créer le répertoire Eurogroups.

### 4. Formation dans le domaine statistique et technique

147. Les activités de formation devraient être coordonnées pour éviter les chevauchements et créer des synergies par le biais du système statistique international. Eurostat organise des formations concernant le répertoire Eurogroups à l'intention du personnel du registre statistique national des entreprises et des statisticiens travaillant dans le domaine des statistiques des filiales étrangères (FATS) et d'autres statistiques de la mondialisation au sein des services nationaux de statistique et des banques centrales. En outre, une formation serait utile dans les domaines suivants :

- Sécurité des données en matière de partage de données et de stockage des microdonnées ;
- Rapprochement et extraction de données ;
- Confidentialité, communication avec les déclarants, mesure et gestion de la charge imposée aux déclarants ;
- Prévision immédiate, imputation, programmes d'édition et association de données d'enquête et de données secondaires.

<sup>15</sup> [http://www.leiroc.org/publications/gls/lou\\_20150907-1.pdf](http://www.leiroc.org/publications/gls/lou_20150907-1.pdf).



**5. Réutilisation des données au sein des organisations internationales**

148. Les organisations internationales devraient continuer à rationaliser la réutilisation des données recueillies en leur sein. Il est possible de réduire la charge que représente la communication de données pour les pays. Les solutions techniques, à l'instar du système SDMX, devrait faciliter cette approche.

**6. Nouvelles questions : microdonnées destinées à la recherche et mégadonnées**

149. Les thèmes de l'échange de microdonnées à des fins de recherche et des mégadonnées sont également liés au partage de données. Étant d'une importance considérable pour la production de statistiques officielles, ces nouvelles questions devraient être examinées plus avant, tout comme le sujet des partenariats public-privé aux fins de la production de données.

---